

# Compte-rendu du CSA FS du 26 juin 2025

Jeudi 26 juin s'est déroulée la dernière instance "Formation Spéciale, Santé Sécurité et Conditions de travail" de l'année scolaire.

En introduction, à la suite de la lecture de notre déclaration liminaire dans laquelle nous avons **interrogé le DASEN sur sa décision de ne pas maintenir la carte scolaire**, nous avons évoqué la **situation des écoles de Saint-Amans, Hures-la-Parade et Grandrieu**. La réouverture de la seconde classe à Saint-Amans a été actée, tandis que les situations des autres écoles font l'objet d'un suivi et d'une étude attentive.

Nous avons, ensuite, abordé les points suivants.

## 1 - La gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers

La **gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)** est une problématique récurrente lors de chaque instance. L'**augmentation des besoins, combinée à la réduction des moyens**, ne permet plus de garantir des conditions d'enseignement et d'apprentissage satisfaisantes. On demande aux personnels de pallier la carence en personnels médico-sociaux et de santé.

**FO** mentionne le plan santé scolaire "Agir pour les élèves, au cœur de l'école" (mai 2025) rédigé par le ministère et cite ce dernier : "Grandir en bonne santé, c'est la condition première pour bien apprendre, mais aussi pour bien vivre" et qu'"**on n'apprend pas quand on souffre**".

→ **pour FO, ce ne sont pas des protocoles qu'il faut mettre en place, ce sont des moyens : création de postes, dotation suffisantes en personnels (AESH, RASED, PsyEN, infirmières etc) et des places en structures spécialisées.**

## 2 - La formation continue

Le 12 juin 2025, **FO** a participé au conseil de formation. A cette occasion, **FO** a rappelé que **les nouvelles modalités d'organisation de la formation continue ne sont pas satisfaisantes** (visio-conférence, multitude des créneaux..). De plus, **FO** déplore l'**absence de choix** puisque le contenu des formations est imposé et qu'il se limite aux domaines du français et des mathématiques. Les animations pédagogiques devraient s'élargir aux autres domaines afin de répondre aux besoins de tous les enseignants.

**Pour FO, la formation continue doit s'inscrire uniquement dans les obligations de service.**

Lors de cette instance, **FO** a interrogé l'administration sur la **mise en œuvre des protocoles de santé** prévus dans le cadre du plan santé scolaire mentionné ci-dessus. **FO** souhaite obtenir des précisions sur la présentation de ces protocoles par les IEN ainsi que sur leur déploiement dans les écoles par les directeurs.

L'administration indique ne pas disposer, à ce jour, de réponses définitives. Les informations seront communiquées au cours de l'année prochaine.

Enfin, à la rentrée 2025-2026, la **formation EVRAS** (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) sera intégrée aux **6 heures de la journée de solidarité**. **FO** a demandé des précisions sur le déroulement de cette formation. L'administration indique que les modalités d'organisation sont encore à définir.

### **3 - Frais de déplacement et conditions de travail : impact des restrictions budgétaires**

**FO** rappelle que les **mesures d'austérité** du gouvernement privent une fois de plus l'École Publique des moyens nécessaires pour assurer ces missions.

L'administration nous indique que l'enveloppe "frais de déplacements des personnels itinérants" 2025 n'est pas totalement consommée. Il resterait 21 000 € pour permettre à ces personnels (RASED, infirmières scolaires, assistantes sociales..) de se déplacer à partir de la rentrée 2025 et ce jusqu'au moins de décembre.

**FO** souligne que **ces moyens restent insuffisants pour garantir un accompagnement de qualité**. En cette fin d'année, le suivi n'a d'ailleurs pas pu être mené à son terme dans de bonnes conditions.

L'administration rappelle que les personnels itinérants (RASED, AESH etc..) sont invités à déclarer leurs frais de déplacement au plus tôt afin d'être remboursé dans les meilleurs délais.

Le DASEN rappelle qu'il n'y a pas de médecin scolaire en Lozère mais qu'il y aura un recrutement d'un psyEN (0,5 ETP) pour l'année scolaire 2025-2026.

### **4 – Questions diverses**

Les organisations syndicales ont obtenu de l'administration qu'un planning annuel des décharges de direction soit établi pour les écoles de moins de 4 classes avec les différents 80%.

**Les déléguées de Force Ouvrière ont réaffirmé, une fois de plus, leur volonté d'améliorer les conditions de travail de tous les agents en prenant part activement aux débats. Cette année, grâce à leur mobilisation, FO a obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux. Les travaux se poursuivront l'année prochaine.**